



COMMUNIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

PUBLIER IMMEDIATEMENT

LE MERCREDI 29 MARS 1961.

No. 16

M. Howard Green, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, annonce aujourd'hui qu'une entente a été conclue entre le gouvernement canadien et le gouvernement birman pour l'allocation d'un montant de \$1,250,000 dans le cadre de l'aide canadienne à la Birmanie en vertu du Plan de Colombo.

Le Canada va consacrer un montant de \$900,000 à la construction d'un pont entre Rangoon et son faubourg de Thaketa, où sont en construction de nouveaux établissements industriels et des locaux d'habitation. Ce montant servira à procurer à la Birmanie le matériel nécessaire à la réalisation de ce projet et les services d'ingénieurs et de techniciens canadiens. Les dépenses encourues localement seront payées à même une tranche de \$950,000 des fonds de contrepartie provenant de la vente de blé canadien à la Birmanie en vertu du Plan de Colombo. Ces fonds avaient été mis de côté par le gouvernement birman pour servir au financement de projets de développement économique.

Le solde de l'allocation totale pour la Birmanie, soit \$350,000, doit servir à l'achat de blé canadien. L'expédition de ce blé a déjà commencé.